Demande de renseignement

Par sebastien_gagnac

Bonjour,

Ma compagne ce fais harceler moralement au travail donc je suis aller sur son lieu de travail pour mettre les chose au clair j'ai parler fort(aucune insulte n'a étais dite de ma part)est-ce que je risque quelques chose ?

Cdlt Sébastien

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous n'aviez en aucun cas le droit de vous présenter à son travail ni de parler fort à son employeur.
Il peut porter plainte contre vous pour cette attitude agressive et selon vos paroles (insultes ? injures ? propos discriminatoires ? diffamation ? menaces ?) c'est plus ou moins grave et peut aller d'une amende jusqu'à une peine de prison ferme.

Votre compagne devrait plutôt se rapprocher du CHSCT et/ou des délégués syndicaux pour sa défense : ils sont formés et ont le droit de s'opposer à l'employeur.

Par sebastien_gagnac

Bonsoir merci de votre reponse , le lieu privé est un salon de coiffure , comme je l'ai dis aucune insultes, injures, propos discriminatoires, diffamation , menaces n'a etais dites de ma part il y a eu des mensonges dis qui sont remonté a ma compagne qui ne pouvais pas se defendre que j'ai pu demonté avec des preuves.

Merci d'avoir pris le temps de repondre

Par yapasdequoi

L'employeur pouvait appeler la police et vous faire sortir de force.
Vous n'avez aucun droit de parler fort dans ce lieu de travail qui reçoit aussi des clients.
Espérons que votre compagne a un plan B pour se trouver un autre emploi parce que votre "médiation musclée" pourrait se retourner contre elle.

Par yapasdequoi

J'ajoute que s'il y a eu des témoins de votre scandale, l'employeur peut encore porter plainte et vous pourriez être au minimum convoqué au commissariat.

Par sebastien_gagnac

J'ai parler "fort 5 min" et par la suite nous avons discuté pendant presque 40 min dans l'arrière salle de toutes cette situation donc le ton est descendu .
Merci d'avoir repondu

Par yapasdequoi

Le salon a donc perdu 40 minutes de travail. C'est un préjudice que vous pourriez devoir compenser en cas de plainte.